

Médicaments : La revue Prescrire publie sa 9e liste noire des produits à éviter (source : 20 Minutes avec AFP)



En raison des risques sanitaires « disproportionnés » qu'ils font courir aux patients, une centaine de médicaments « plus dangereux qu'utiles » font partis de la liste des produits à éviter, selon [la revue Prescrire](#), dévoilée ce jeudi.

Et cette année, deux médicaments qui exposent à des effets indésirables « disproportionnés » par rapport à leur faible efficacité ou à la bénignité des troubles traités ont été ajoutés. **C'est le cas du « finastéride 1 mg » (Propecia et de ses génériques)**, un médicament contre la chute modérée de cheveux chez les hommes.

Trois autres médicaments aux options moins dangereuses

L'Agence du médicament ANSM a déjà averti des risques de troubles psychiatriques (anxiété, dépression) et sexuels (dont des troubles de l'éjaculation et une diminution de la libido) devant conduire à l'arrêt de ce traitement anti-calvitie. Egalement épinglé : **le piracétam (Nootropyl et génériques)**, un « vasodilatateur » autorisé dans diverses indications dont les vertiges, et comme traitement d'appoint pour de troubles mineurs chroniques (cognitifs ou neurosensoriels) liés au vieillissement.

Trois autres médicaments sont pointés, qui ont une certaine efficacité, mais avec des effets indésirables disproportionnés ou pour lesquels existent d'autres options moins dangereuses. Il s'agit de **l'eskétamine (Spravato) en pulvérisation nasale** « à l'efficacité très incertaine » contre des dépressions résistantes aux antidépresseurs ;

du pimécrolimus (Elidel non commercialisé en France) contre l'eczéma atopique, mais avec un risque accru de cancers cutanés et de lymphome.

Le 3e est **le romosozumab (Evenity, non commercialisé en France)** pour l'ostéoporose sévère chez les femmes ménopausées.

« Pas forcément de futurs "Mediator" »

Une bonne dizaine de médicaments **de la famille des gliflozines**, contre le diabète, figurent aussi parmi les médicaments à écarter. Maux de gorge, toux, rhume... d'autres produits déjà déconseillés les années précédentes figurent toujours en bonne place dans la liste. **La liste 2021 porte sur 112 médicaments dont 93 commercialisés en France, explique Prescrire.**

Les médicaments visés dans cette liste sont des « causes de mortalité, d'hospitalisations ou d'effets nocifs graves ou très gênants, largement évitables », assure la revue. Ce ne sont toutefois « pas forcément de futurs "Mediator", au centre de scandales et de procès (...). Surtout si tous les acteurs de santé réagissent à temps », souligne-t-elle. **Ce bilan est accessible sur le site de la revue.**

Enfin, certains médicaments sortent de la liste, comme **l'ulipristal 5 mg (Esmya)**. Il est retiré de la liste de *Prescrire* pour... indisponibilité sur le marché. L'Agence européenne du médicament a en effet suspendu son autorisation en mars 2020, en raison du risque d'atteintes très graves du foie lié à ce traitement des fibromes utérins. La raison même pour laquelle il figurait dans la liste noire !

L'ensemble des 112 médicaments « à écarter pour mieux soigner » est consultable gratuitement à cette adresse :
<https://www.prescrire.org/fr/3/31/60247/0/NewsDetails.aspx>